



2026-07-27

Attribution CAO

Marché n°2026-006COL

Fourniture de bornes aériennes d'apport volontaire destinées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture de bornes aériennes tous flux afin de renouveler le parc existant et de déployer de nouveaux points et de nouveaux flux.

Type de marché : Accord-cadre de fournitures courantes et de services.

Durée : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 48 mois.

Mode de passation : La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2162-2 à R.2162-5 du Code de la commande publique.

Technique d'achat : L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le présent marché n'est pas alloti.

	Durée	Maximum HT
Période initiale	12 mois	200 000.00 €
Période 2	12 mois	80 000.00 €
Période 3	12 mois	80 000.00 €
Période 4	12 mois	80 000.00 €
TOTAL		440 000.00 €

Modalités de publicité

■ **Publicité**

AAPC – Avis publié le 27 avril 2026 sur les supports suivants :

- Profil acheteur AWS
- BOAMP (Avis n°26-42289)
- JOUE (Avis n°288167-2026)
- Site internet de la CAB

■ **Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :** le 08 juin 2026 à 13h00.

4 plis ont été reçus :

N° du pli	Société	Adresse
1-2	COMPOECO	65000 TARBES
3	AXIBIO	92210 SAINT CLOUD
4	SOFICA	20250 CORTE
5	UTPM ENVIRONNEMENT	02380 COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE

■ Conformité des offres

Après examen, les offres sont déclarées conformes.

■ Demandes de précisions

Conformément à l'article 7.1 du RC, une demande de précisions sur les offres a été adressée au candidat **AXIBIO**. Ce dernier a été invité à confirmer le maintien des prix unitaires figurant dans son BPU et de procéder au recalcul des montants totaux de son DQE.

Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 points
2-Valeur technique	50.0 points
<u>2.1-Sous-critère respect des critères techniques</u> avec comme support d'analyse le mémoire technique du candidat et les renseignements contenus dans les fiches techniques fournies en annexe : conception, dimensions et volume utile des bornes / préhension et vidage / taille et praticité des avaloirs / étanchéité / insonorisation / durée de garantie ...	15.0
<u>2.2-Sous critère environnementaux</u> matériaux constitutifs durables, recyclables et recyclés / durée de vie (si connue) / indice de réparabilité (si connu) / facilité des opérations de maintenance / actions concrètes du candidat en faveur du développement durable ...	10.0
<u>2.3-Sous-critère signalétique et intégration dans l'environnement</u> dont dimension des surfaces dédiées à la communication / possibilités de personnalisation / qualité et résistance dans le temps de la signalétique et de la quadrichromie / design de la borne...	25.0

Analyse des offres

■ Classement

Les offres sont classées en fonction des notes obtenues à l'issue de l'analyse de chaque critère.

	COMPOECO	AXIBIO	SOFICA	UTPM ENV
Montant DQE HT	186 355.00 €	230 900.00 €	231 475.00 €	150 200.00 €
Note prix / 50	40,30	32,52	32,44	50,00
Note valeur technique / 50	41,92	31,67	46,25	43,83
NOTE FINALE / 100	82,22	64,19	78,69	93,83
CLASSEMENT	2	4	3	1

Proposition d'attribution

Au vu de l'analyse des offres, il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de l'attribution du marché n°2026-006COL « Fourniture de bornes aériennes d'apport volontaire destinées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia » à la société UTPM ENVIRONNEMENT, sise à 02380 COUCY LE CHATEAU AUFFRIQUE (SIRET N°832 725 402 00016) pour un montant maximum de 200 000.00 € HT pour la période initiale de 12 mois (montant du DQE : 150 200.00 € HT).